



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 75697

Texte de la question

M. Sauveur Gandolfi-Scheit attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la question de l'accès des jeunes à une complémentaire santé. Le lundi 22 juin 2009, l'Union nationale des mutuelles étudiantes régionales (USEM) a rendu publique son étude « la santé des étudiants en 2009 » qui fait apparaître que seulement 83,7 % de la population étudiante bénéficie d'une complémentaire santé contre un taux de 92 % pour le reste de la population. Afin d'améliorer ces chiffres, le Président de la République a annoncé en septembre 2009 le doublement du montant de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) pour les moins de 25 ans. Or cette aide n'est actuellement accessible qu'aux jeunes indépendants fiscalement. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur les voies à suivre pour les étudiants, population en majeure partie rattachée fiscalement à ses parents, et qui peuvent, de fait, difficilement bénéficier de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

Données clés

Auteur : [M. Sauveur Gandolfi-Scheit](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75697

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3866

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)